

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du trois juillet deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Etaient présents : MM. THOMAS - VILLIN - Mme VIOUX - M. PIVOT - Mmes ROULLEAUX - VERKEN - AYALA - ORZAKIEWICZ - MM. POITEVIN Alain - JACQUET - Mme BIGOT - MM. AUSSOURD - MABILLE - Mme LALANGE - M. BEAUSSIER - Mme COLLIN - M. BOUCHER - Mme BARRAULT - MM. TIXIER - GRIMAULT - Mmes GILLES - POULAIN - M. POITEVIN Gotlib - Mme LAVAUD.

Etaient excusés : Mme YVERNAULT-TROTIGNON (procuration à Mme VIOUX), M. DUPONCHEL (procuration à Mme ORZAKIEWICZ).

Monsieur VILLIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 – DEFINITION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à huit le nombre des adjoints au maire de la municipalité de Buzançais.

POINT N°2 – ELECTION DES SEPTIEME ET HUITIEME ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du septième et du huitième adjoint. Il prend acte des candidatures de Monsieur Marc DUPONCHEL et Madame Ghislaine VERKEN.

Il demande aux conseillers municipaux de procéder au vote.

Les conseillers municipaux déposent leur bulletin dans l'urne à l'appel de leur nom.

Madame LAVAUD et Monsieur Gotlib POITEVIN procèdent au dépouillement à voix haute.

Monsieur BLANCHET proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Monsieur le Maire proclame, élus à l'unanimité, Monsieur Marc DUPONCHEL et Madame Ghislaine VERKEN respectivement septième et huitième adjoint.

POINT N°3 – ELECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire propose la liste intitulée « Ensemble pour l'Avenir de Buzançais ». Il demande aux conseillers municipaux de procéder au vote.

Le bureau est constitué de Madame Josette AYALA, Madame Françoise ORZAKIEWICZ, Monsieur Gotlib POITEVIN et Madame Nora LAVAUD.

Madame Josette AYALA, Madame Françoise ORZAKIEWICZ, Monsieur Gotlib POITEVIN et Madame Nora LAVAUD procèdent au dépouillement à voix haute.

Monsieur BLANCHET proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

La liste ci-dessous « Ensemble pour l'Avenir de Buzançais », élue à l'unanimité, rassemble les délégués du conseil municipal de Buzançais pour le scrutin sénatorial du 27 septembre 2020.

- 1 – M. Régis BLANCHET
- 2 – Mme Michelle YVERNAULT-TROTIGNON
- 3 – M. Luc MABILLE
- 4 – Mme Lucette VIOUX

- 5 – M. Denis VILLIN
- 6 – Mme Catherine BARRAULT
- 7 – M. Nicolas THOMAS
- 8 – Mme Christiane LALANGE
- 9 – M. Eric BEAUSSIER
- 10 – Mme Chantal COLLIN
- 11 – M. Gotlib POITEVIN
- 12 – Mme Jennifer POULAIN
- 13 – Fabien GRIMAUT
- 14 – Ghislaine VERKEN
- 15 – M. Alain POITEVIN
- 16 – Mme Nicole BIGOT
- 17 – Christian AUSSOURD
- 18 – Mme Françoise ORZAKIEWICZ
- 19 – M. Christophe PIVOT
- 20 – Mme Alexandra ROULLEAUX

POINT N°4 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget général qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 0 € et en dépenses et recettes d'investissement à 0 €.

POINT N°5 – DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EAU

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget de l'eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 481,98 €.

POINT N°6 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Nicolas THOMAS.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget général, qui s'établit à :

- 4 933 519.16 € en dépenses de fonctionnement
- 5 836 740.14 € en recettes de fonctionnement

- 2 116 656.18 € en dépenses d'investissement
- 1 266 626.33 € en recettes d'investissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe du service des eaux, qui s'établit à :

-474 168,97 € en dépenses de fonctionnement
-556 915,06 € en recettes de fonctionnement

-203 244,06 € en dépenses d'investissement
-308 545,91 € en recettes d'investissement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019 du budget annexe du service d'assainissement, qui s'établit à :

-405 516,25 € en dépenses de fonctionnement
-450 175,00 € en recettes de fonctionnement

- 83 167,05 € en dépenses d'investissement
-209 518,78 € en recettes d'investissement

Le conseil municipal constate que le résultat de clôture de fonctionnement du budget de la commune pour l'exercice 2019 s'établit en excédent à 2 319 424.33 €

Le conseil municipal confirme à l'unanimité l'affectation de la somme de 1 644 710.02 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020 de la commune et l'inscription en report d'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 674 714.31 € au budget primitif 2020 de la commune.

Le conseil municipal constate que le résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe de l'eau potable pour l'exercice 2019 s'établit en excédent à 204 576.27 €.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité l'affectation de la somme de 1481.98 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau potable et l'inscription en report d'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 203 094.29 € au budget primitif 2020 du budget annexe de l'eau potable.

Le conseil municipal constate que le résultat de clôture de fonctionnement du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 s'établit en excédent à 259 961.68 €.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité l'inscription en report d'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 259 961.68 € au budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement.

POINT N°7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

<u>Associations</u>	<u>Montant proposé au titre de l'année 2020</u>
<u>Associations d'animation</u>	
Club Colombophile	200,00 €
Amicale harmonie de Buzançais	2 000,00 €
Animation Loisirs du Carroir Notre-Dame	100,00 €
TOTAL	2 300,00 €
<u>Coopératives scolaires</u>	
Coopérative scolaire de l'école La Garenne	4 700,00 €
Coopérative scolaire de l'école Raoul Janvoie	9 800,00 €
TOTAL	14 500,00 €
<u>Associations culturelles</u>	
Club Photo	200,00 €
Comité de Jumelage Pologne Buzançais - Nidzica – Ste Gemme	1 000,00 €
Comité de Jumelage Italie Buzançais – Merate	1 000,00 €
Couleurs et vie	150,00 €
GHAB - Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais	600€ (400€ de subvention de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel et l'organisation du colloque)
CinéOff	3 567,00 €
TOTAL	6 517,00 €
<u>Associations patriotiques</u>	
ANACR Ass. Nat. Anc. Comb. Résistance	85,00 €
Société Nationale d'Entre Aide des Médailleurs Militaires de Buzançais	85,00 €
Union Nat. des Comb. de l'U.N.C.A.F.N.	85,00 €
F.N.A.C.A. Algérie Maroc Tunisie	85,00 €
Le Souvenir Français	85,00 €
TOTAL	425,00 €
<u>Associations sociales</u>	
Amicale des Donneurs de Sang	600,00 €
Association Familiale	700,00 €
Club "Chez Nous »	300,00 €
Comité des œuvres sociales de la Mairie	30 000,00 €
Les Restaurants du Cœur de l'Indre	150,00 €
Tout pour rien	100,00 €
Voir ensemble	85,00 €
Secours Catholique	200,00 €
Épicerie social Nos 4 Pains	150,00 €
Action Buzançéenne Citoyenne	100,00 €
TOTAL	32 385,00 €
<u>Associations sportives</u>	
A.C.S.B	45 000,00 €
A.C.S.B Basket	1 800,00 €
Association Sportive du Collège Les Sablons	460,00 €
Judo	480,00 €
Rallye Team Buzancéen	85,00 €
Gymnastique volontaire	200,00 €
TOTAL	48 025,00 €
<u>Divers</u>	
Prévention routière	100,00 €
TOTAL	100,00 €

POINT N°8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 399 764,25 € au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) pour le cofinancement des travaux d'aménagement du centre ville, tranches 1 et 2 de la phase 2, estimés à 1 127 853 € HT, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 78 919,20 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement, ci-dessous, de l'opération de réaménagement du centre bourg de Buzançais et décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Coût des travaux phase 2 (tranche 1 et 2)	1 127 853 €	CRST 40% du montant éligible des dépenses qui s'élève à 999 410,63 € HT	399 764,25 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	78 919,20 €	DETR ou DSIL 30% du montant éligible des dépenses qui s'élève à 1 127 853 € HT	338 355 €
		Autofinancement	468 652,95 €
TOTAL	1 206 772,20 €	TOTAL	1 206 772,20 €

POINT N°9 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX OU DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 338 355 € au titre de la Dotation d'Equipeement aux Territoires Ruraux (DETR) ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour le cofinancement des travaux d'aménagement du centre ville, tranches 1 et 2 de la phase 2, estimés à 1 127 853 € HT, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élève à 78 919,20 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement, ci-dessous, de l'opération de réaménagement du centre bourg de Buzançais et décide d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Coût des travaux phase 2 (tranche 1 et 2)	1 127 853 €	CRST 40% du montant éligible des dépenses qui s'élève à 999 410,63 € HT	399 764,25 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	78 919,20 €	DETR ou DSIL 30% du montant éligible des dépenses qui s'élève à 1 127 853 € HT	338 355 €
		Autofinancement	468 652,95 €
TOTAL	1 206 772,20 €	TOTAL	1 206 772,20 €

POINT N°10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACTION RURAL

1) Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale afin qu'il cofinance, à hauteur de 10 000 € les travaux de réfection de la toiture de l'atelier mécanique des services techniques. Le montant de la dépense s'élève à 30 719,40€ € TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel de l'opération de reprise de la toiture de l'atelier mécanique des services techniques comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	30 719,40 €	Conseil départemental – FAR	10 000€
		Autofinancement	20 719,40 €
TOTAL	30 719,40 €	TOTAL	30 719,40 €

2) Le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale afin qu'il cofinance, à hauteur de 10 000€, l'acquisition d'une cuve pour la récupération des eaux de pluie. Le montant de la dépense s'élève à 22 065,60 € TTC.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition d'une cuve pour la récupération des eaux de pluie comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	22 065,60	Conseil départemental – FAR	10 000 €
		Autofinancement	12 065,60
TOTAL	22 065,60	TOTAL	22 065,60

POINT N°11 – CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention avec l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique (O.G.E.C) de l'Immaculée Conception pour la fourniture de repas par la cuisine centrale municipale et autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

POINT N°12 – ACQUISITION D'IMMEUBLES

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'acquisition de l'immeuble cadastré AX 429 situé 26 rue Grande et des immeubles cadastrés AX 428 et 427 situés 9 rue de la Motte 36500 Buzançais et décide que le prix d'acquisition soit fixé à une date ultérieure.

POINT N°13 – CONVENTION DE SERVITUDE DE VOIES

Le conseil municipal décide à l'unanimité la signature de la promesse de servitudes avec la société Eurocape New Energy France SAS pour la mise à disposition du chemin rural n°74 dans le cadre d'un projet éolien sur la commune de Levroux porté par la société Eurocape New Energy France SAS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire annexées à la convocation du Conseil Municipal n°2122 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La séance est levée à vingt heures et dix minutes.



Régis BLANCHET
Docteur en Economie
Maire de Buzançais

Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre